### **Notice Métier Web RSA**

N°4

17/10/2014

### Les tableaux de bord le B1 bilan semestriel

Partie	Partie 2		Partie 3							Partie 4					
,	ORIENTA CONSEIL			PERSONNES SUIVIES PAR LE PDV -sur la période de référence											
			Nb de		n'ayant fait l'ot d'un orienta			Personnes n'ayant pas fait l'objet d'une orientation dans le	ENTRETIENS (Partie 4)						
Nb de passages à l'accueil	Nb d'orientati ons	Nb d'orientati ons initiales inappropri ées	personnes suivies l'année précédente et reconduites durant la période	Nb de nouvelles personnes suivies durant la période	Le PDV	Le Põle Emploi	Le service social	Une associatio n conventio nnée par le Départem ent	Personne s ayant comme référent un autre PDV RSA (déménag ements)	cans le cadre de la référence et suivis par le PDV RSA	d'un ou plu la pe	onnes ayant f sieurs entreti śriode allant c (Partie 4.A)	ens dans	Total entretien s réalisés	Dont Total entretiens réalisés par le le psycholog ue
Col 1 Non calculé	Col 2.a	Col 2.b Non calculé	Col 3.A.a	Col 3.A.b	Col 3.B.a	Col 3.B.b	Col 3.B.c	Col 3.B.d	Col 3.B.e	Col 3.B.2	1 à 3 Col 4.A.a	4 à 6 Col 4.Ab	+ de 7 Col 4.Ac	Partie	Partie
			Partie 3.A		Partie 3.B.1  Partie 3.B						Partie 4A	4.AC	4.B	4.C	

Cette notice métier présente le tableau de bord B1, issu des données WEB RSA. Chaque colonne numérotée indique de façon explicite les données rapatriées de Web RSA. Par ailleurs, diverses observations complètent ces données vous permettant ainsi de mieux analyser les résultats produits.

Le lexique de base utilisé pour l'ensemble du tableau de bord est le suivant :

#### • Période de référence du tableau de bord :

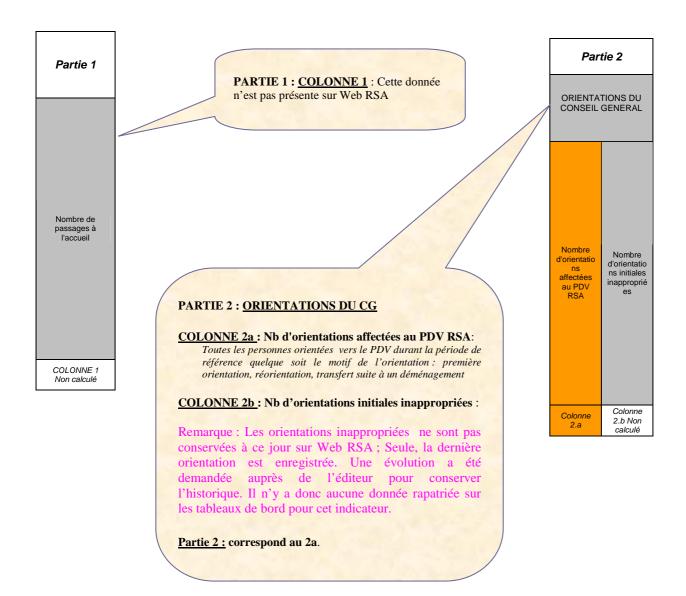
Période du 01 janvier année N au 30 juin année N

#### • Période de référence de l'orientation :

Période prise en compte pour la comptabilisation des actes d'orientations. Cette période peut dépasser la période de référence, en cas de retards administratifs.

#### • Personne suivie par le PDV :

- Personne soumise à DD au moins une fois durant la période de référence
- dont le rendez-vous individuel lié au D1 est enregistré pour le PDV (soit sur la période de référence soit en rattrapage post période).



#### Partie 3

PERSONNES SUIVIES PAR LE PDV

## PARTIE 3 : <u>PERSONNES SUIVIES PAR LE PDV (situation</u> arrêtée au dernier jour de la période)

Remarque : Ce bloc permet de présenter d'une part

- la répartition des personnes suivies en fonction de leur ancienneté (reconduites ou nouvelles)
- et d'autre part leur répartition en fonction de leur service référent.



DONT LE SERVICE REFERENT EST (au dernier jour de la période) :  (Personnes suivies par le PDV et ayant un statut « Orienté ») Partie 3.B.1  Le Pôle Emploi Le Pôle Emploi Le Service Social Le Social Le Social Le PDV RSA  Personnes ayant comme référent un autre PDV RSA (déménage ments)  Colonne 3.B.a 3.B.b 3.B.c 3.B.c 3.B.d 3.B.c 3.B.d 3.B.e  Colonne 3.B.2									
Le PDV Le Pôle Emploi Le service social Le Poble RSA (déménage ments) Partie 3.B.2  Colonne 3.B.a 3.B.b 3.B.c Colonne 3.B.a 3.B.a 3.B.b Colonne 3.B.2		n'ayant pas fait l'objet d'une orientation							
3.B.a 3.B.b 3.B.c 3.B.d 3.B.e Colonne 3.B.2  Partie 3.B.1	Le PDV		service	association convention née par le Départeme	ayant comme référent un autre PDV RSA (déménage	de la référence et suivis par le PDV RSA			
						Colonne 3.B.2			
Partie 3.B	Partie 3.B.1								
	Partie 3.B								
Partie 3									

### <u>COLONNE 3.A.a</u>: Nombre de personnes suivies l'année précédente et reconduites durant la période de référence

Toutes les personnes suivies ayant un D1 fait par le PDV durant la période et ayant un D1 fait par le PDV durant l'année précédente

Remarque : Ce chiffre ne peut être représentatif que si les D1 de l'année précédente ont été saisies sur Web RSA.

## <u>COLONNE 3.A.b.</u>: Nombre de nouvelles personnes suivies durant la période de référence

- Toutes les personnes suivies ayant un D1 durant la période de référence et n'ayant pas de D1 durant l'année précédente

#### **COLONNE 3A**: **Total** des suivis durant la période: 3.A.a+3.A.b

Cette donnée correspond au total des D1 faits sur la période pour les personnes soumises aux droits et devoirs au moins une fois dans la période de référence

## PARTIE 3.B: TOTAL DES PERSONNES SUIVIES EN FONCTION DU SERVICE REFERENT

#### **COLONNE 3.B.a**: Le PDV

- Toutes les personnes suivies ayant pour référent au dernier jour de la période de référence le PDV

#### **COLONNE 3.B.b**: Le Pôle Emploi

- Toutes les personnes suivies ayant pour référent au dernier jour de la période de référence le Pôle Emploi

#### **COLONNE 3.B.c**: Le Service Social

- Toutes les personnes suivies ayant pour référent au dernier jour de la période de référence le Service social

### <u>COLONNE 3B.d</u>: Une association conventionnée par le Département

- Toutes les personnes suivies ayant pour référent au dernier jour de la période de référence le une association conventionnée

### <u>COLONNE 3.B.e</u>: Service référent est un autre PDV (déménagements)

- Toutes les personnes suivies ayant pour référent au dernier jour de la période de référence un PDV suite à un déménagement

### <u>COLONNE 3B.1</u>: Total des suivis durant la période et ayant un statut « Orienté » :

- Toutes les personnes suivies durant la période de référence et ayant un référent (quel qu'il soit) au dernier jour de la période de référence

Remarque : Il s'agit d'un état, d'une « photo» au <u>dernier jour</u> de la période. Un allocataire pourra au cours de la période avoir un référent différent. Toutefois c'est l'information à la fin de la période que l'on présente sur ce tableau.

# <u>COLONNE 3B.2</u>: Personnes sans service référent (n'ayant pas fait l'objet d'une orientation dans le cadre de la référence):

- Toutes les personnes suivies durant la période de référence et n'ayant pas d'orientation au dernier jour de la période de référence

Partie 4									
ENTRETIENS (Partie 4)									
d'un ou plu	personnes ayant sieurs entretiens ériode allant de: (Partie 4.A)	Total entretiens réalisés	Dont Total entretiens réalisés par le psychologue						
1 à 3 Colonne 4.A.a	4 à 6 Colonne 4.Ab	+ de 7 Colonne 4.Ac	Partie 4.B	Partie 4.C					
Partie 4A Partie 4									

### PARTIE 4: ENTRETIENS

# <u>Partie 4.A</u>: Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens durant la période de référence:

Toutes les personnes suivies pendant la période de référence pour lesquelles au moins un RDV individuel honoré a été enregistré au titre du PDV durant la période de référence

# <u>Colonne 4.A.a</u>: Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un à 3 entretiens durant la période de référence:

- Toutes les personnes suivies pendant la période de référence pour lesquelles entre un et trois RDV individuels honorés ont été enregistrés pour le PDV durant la période de référence

# <u>Colonne 4.A.b</u>: Nombre de personnes ayant fait l'objet de 4 à 6 entretiens durant la période de référence:

- Toutes les personnes suivies pendant la période de référence pour lesquelles entre 4 et 6 RDV individuels honorés ont été enregistrés pour le PDV durant la période de référence

# <u>Colonne 4.A.c</u>: Nombre de personnes ayant fait l'objet de 7 ou plus entretiens durant la période de référence:

- Toutes les personnes suivies pendant la période de référence pour lesquelles 7 ou plus RDV individuels honorés ont été enregistrés pour le PDV durant la période de référence

# <u>Partie 4.B</u>: Total d'entretiens réalisés durant la période

Total des RDV individuels honorés lié à un D1 et enregistrés au titre du PDV durant la période de référence

## <u>Partie 4.C</u>: Dont nombre d'entretiens réalisés par le psychologue

- Total des RDV individuels honorés lié à un D1 et enregistrés au titre du psychologue du PDV durant la période de référence

#### Remarques:

- les rendez-vous qui n'auraient pas été actualisés avec le statut « honoré » ne sont pas comptabilisés sur ce tableau de bord
- les rendez-vous qui ne sont pas enregistrés au titre du PDV ne sont pas comptabilisés